

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 11 AVRIL 2019**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres qui ont pris part à la
délibération : 8

Date de la convocation : 04 avril 2019

Date de l'affichage : 15 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, à dix-neuf heures, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoquée, le 04 avril 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise COUBARD, Présidente.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs COUBARD Françoise, SARAIVA Lurdes, BERNARD Mélanie, LANGELUS Sylvain, BLODA Hervé, BAILLON Christian, LETOFFET Alain, LECOMTE André.

Monsieur Sylvain LANGELUS a été élu secrétaire.

Délibération 11042019-01

OBJET : Compte administratif 2018

La Commission,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Sylvain LANGELUS,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Sylvain LANGELUS, conseiller au CCAS, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte administratif,

Considérant que Madame Françoise COUBARD, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Sylvain LANGELUS, conseiller au CCAS, pour le vote du Compte administratif,

Délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion 2018 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à 7 voix pour (Madame la Présidente s'étant retirée pour le vote)

Approuve le compte administratif 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONTIONNEMENT :

- Résultat CA 2017 : 6 393.57 € ;
- Résultat de l'exercice 2018 : - 118.36 € ;
- Résultat de clôture 2018 : 6 275.21 €

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 11042019-02

OBJET : Compte de gestion 2018

Après s'être fait présenté les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 11042019-03

OBJET : Budget primitif 2019

La Commission,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Sylvain LANGELUS,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2019,

Considérant le Compte administratif et le Compte de gestion 2018 adoptés dans la présente séance de Commission Communale d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif suivant :

- 10 775.00 € en section de fonctionnement (en dépenses et en recettes) ;

Délibération 11042019-04

OBJET : Aide financière (annule et remplace la délibération n°15012019-01 du 15 janvier 2019)

Madame la Présidente informe la commission que l'aide financière accordée à [REDACTED] en janvier dernier n'a pu avoir de suite.

En l'occurrence, le Secours Catholique a rencontré ces personnes dans le but de les aider à trouver un logement mieux adapté à leurs besoins, étant donné qu'ils sont très peu mobiles.

Afin de pouvoir disposer d'un nouveau logement, ils se doivent d'être à jour de leurs loyers. Madame la Présidente propose donc aux membres de la commission de leur attribuer une aide de 300.00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la commission décide :

- **D'attribuer** une aide financière de 300.00 € à [REDACTED] ;
- **D'annuler** la délibération n°15012019-01 du 15 janvier 2019.

Questions diverses :

- Les colis de cet été seront distribués le 20 juillet 2019. Il est proposé de réaliser un devis chez E. Leclerc, comme l'an dernier. Une délibération à ce sujet sera prise lors d'une prochaine réunion.
-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

PV affiché le 15 avril 2019

Récapitulatif des délibérations

Séance du 11 avril 2019

Délibération n°	Objet
11042019-01	Compte administratif 2018
11042019-02	Compte de gestion 2018
11042019-03	Budget primitif 2019
11042019-04	Aide financière (annule et remplace la délibération n°15012019-01 du 15 janvier 2019)

Signature des membres

Nom et prénom	Fonction	Signature
COUBARD Françoise	Présidente	
BLODA Hervé	Délégué	
BAILLON Christian	Délégué	
LETOFFET Alain	Délégué	
LANGELUS Sylvain	Délégué	
BERNARD Mélanie	Déléguée	
SARAIVA Lurdes	Déléguée	
LECOMTE André	Délégué	